



République Française
Département de la Charente
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU ROUILLACAIS

Procès-verbal

**Séance du conseil communautaire
du 9 septembre 2024**

**Nombre de conseillers
en exercice :** 28
Titulaires présents : 19
Suppléants : 1
Pouvoirs : 2
Excusés : 9

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf septembre à 18 heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué le 30 août dernier, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par La Loi, à la Salle des Fêtes de Marcillac-Lanville (16140), sous la présidence de Monsieur Christian VIGNAUD, Président.

I. Ouverture de la séance à 18h00

Nombre de conseillers en exercice : 28

II. Vérification du quorum

Le président de séance procède à l'appel des conseillers communautaires en exercice.

Présents :

COURBILLAC : / **DOUZAT** : M. Pascal BURBAUD **ECHALLAT** : M. Alain BRIAND **GENAC-BIGNAC** : M. Franc PINAUD, M. Éric COUIDAT **MARCILLAC-LANVILLE** : Mme Marie-Annick ROY-PLANTEVIGNE **MAREUIL** : / **MONS** : Mme Anne-Marie DOMAIN **ROUILLAC** : Mme Dominique MANCIA, M. Christian VIGNAUD, Mme Françoise ROY, M. Christian BERTON, M. Jean-Pierre VIDAL, Mme Nicole LANFRANCHI, Mme Elisabeth MASSON, M. Patrick GODICHAUD **SAINT-AMANT-DE-NOUERE** : M. Laurent BATY **SAINT-CYBARDEAUX** : M. Francis ROY, M. Joël COBERAC **SAINT-GENIS-D'HIERSAC** : Mme Stéphanie ROTURIER, M. Emmanuel RIPPE, **VAL D'AUGE** : M. Bernard SALAMAND, M. Alexandre GAUVIN **VAUX-ROUILLAC** : M. Jean-Guy CHAUVET.

Suppléants en situation délibérante : Mme Anne-Marie DOMAIN

Pouvoirs : Mme Marie-France DUMOUT à Mme Dominique MANCIA

Excusés : M. Gilles RIPOCHE, M. François PERROT, Mme Marina GRAMMATICO, Mme Claudine RODET, M. Patrick MESNARD, M. Jean-Pierre VIDAL, Mme Marie-France DUMOUT, M. Jean-Claude GUILLOT

III. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Le Président ayant ouvert la séance, procède en conformité à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil. Madame Stéphanie ROTURIER est désignée pour remplir cette fonction.

IV. Adoption du procès-verbal de la dernière séance

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 17 juin 2024 a été transmis par courriel le 25 juin 2024. Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte le procès-verbal du dernier conseil communautaire.

V. Décisions prises par le président en vertu de l'article L.2122-22 du C.G.C.T.

DATE	NATURE	OBJET	DESRIPTIF
18/06/2024	COMMUNICATION	PARCOURS NUMERIQUE MARCILLAC-LANVILLE	DEVIS 22H10 CREATIONS - D'UN MONTANT DE 298€ HT POUR L'IMPRESSION DE BACHES
24/06/2024	PATRIMOINE	MARCHE DE TRAVAUX - RENOVATION DES SALLES DE BAINS - LA GACHERE	Déclaration procédure infructueuse, lot 1 : Menuiserie Bois - Plâtrerie - Marché passé de gré à gré
24/06/2024	COMMUNICATION	DISTRIBUTION DE LA LORGNETTE	DEVIS IMPRIMERIE VALANTIN - D'UN MONTANT DE 1 312€ HT POUR LA REIMPRESSON DE 500 LORGNETTES
24/06/2024	COMMUNICATION	DISTRIBUTION DE L'AGENDA DE L'ÉTÉ	DEVIS 22H10 CREATIONS - D'UN MONTANT DE 1 448€ HT POUR LA REIMPRESSON DE 500 AGENDAS
	COMPTABILITE	VIREMENT DE CREDITS - BUDGET HABITAT	Virement de crédit du c/6817 vers le c/6541 de 1 000 €
	COMPTABILITE	VIREMENT DE CREDITS - BUDGET OM	Virement de crédit du c/6817 vers le c/6541 de 2 500 €
10/07/2024	ASSAINISSEMENT	MARCHE DE TRAVAUX RENOUVELLEMENT STEP ROUILLAC	OFFRES RETENUES DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION, DEMANDE DE SUBVENTION ET EMPRUNTS
12/07/2024	COMMUNICATION	NOS AINES, NOTRE MÉMOIRE	DEVIS CIE DU VIVANT - D'UN MONTANT DE 8 310 €
12/07/2024	COMMUNICATION	NOS AINES, NOTRE MÉMOIRE	DEVIS MEDIAPRINT - D'UN MONTANT DE 5 528 € HT
12/07/2024	COMMUNICATION	NOS AINES, NOTRE MÉMOIRE	DEVIS EDOUARD MEMPONTE - D'UN MONTANT DE 8 500 €
15/07/2024	COMMUNICATION	ACHAT JEUX CIRCINO - DESTINATION CHARENTE	DEVIS CREACOM GAMES - D'UN MONTANT DE 825 € HT POUR L'ACHAT DE 55 BOITES DE JEUX
25/07/2024	COMMUNICATION	NOS AINES, NOTRE MÉMOIRE	DEVIS LA PALENE - D'UN MONTANT DE 3 450 € HT

VI. Ordre du jour et synthèses des décisions à prendre

En préambule, Madame ROY-PLANTEVIGNE, accompagnée d'élus communaux, accueille l'ensemble des participants et remercie la Communauté de Communes d'avoir choisi la commune de Marcillac-anville pour cette réunion.

1. Désignation des représentants de la collectivité à CALITOM et au PETR

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.5212-7 et L.5721-2 régissant le fonctionnement des syndicats de communes et des syndicats mixtes, la Communauté de communes est adhérente à plusieurs de ces structures, au sein desquelles elle doit désigner ses délégués titulaires et/ou suppléants. Il en est de même pour les autres structures partenaires.

Monsieur François-Xavier LABROUSSE, décédé, doit être remplacé au sein des instances suivantes :

- Calitom
- PETR.

Le Conseil Communautaire décide de nommer Laurent BATY délégué suppléant au sein de CALITOM et délégué titulaire au PETR et, sur proposition de ce dernier, Christian ALZAS, élu de Saint-Amant-de-Nouère, est nommé délégué suppléant.

2. Zonage France Ruralité Revitalisation (FRR) – Exonération fiscalité directe locale

Depuis le 1er juillet 2024, le zonage France Ruralités Revitalisation (FRR) remplace les zones de revitalisation rurale (ZRR). Les 13 communes du Rouillacais sont incluses dans ce nouveau périmètre et ouvre des droits fiscaux aux entreprises, si le conseil communautaire le décide.

Toutes les communes initialement classées en ZRR restent en FRR, mais il est toutefois nécessaire de reprendre la ou les délibérations d'exonérations avant le 1er octobre 2024 pour une application en 2025.

Le Conseil Communautaire décide de mettre en œuvre les exonérations fiscales et sociales pour les entreprises du territoire telles que prévues par la loi de finances et autorise le Président à signer tous les documents relatifs à la présente délibération.

3. Fixation du montant de base des cotisations des entreprises - CFE

Selon l'article 1647 D du Code général des Impôts, les redevables de la cotisation foncière des entreprises (CFE) sont assujettis à une cotisation minimum établie au lieu de leur principal établissement. En effet, si la valeur locative du local est trop faible, l'entreprise doit payer une cotisation minimum. Dans ce cas, le montant de la CFE est déterminé en fonction du chiffre d'affaires réalisé sur une période de 12 mois (au cours de l'année N-2).

Suite aux simulations proposées, le Conseil Communautaire décide d'appliquer une évolution progressive médiane sur l'ensemble des tranches, et d'harmoniser les tranches 1 et 2 sur la base CFE de 411 autorise le Président à signer tous les documents relatifs à la présente délibération.

Catégories selon le montant du chiffre d'affaires ou de recettes hors taxe du redevable		plancher	Plafonds	Base actuelle	Proposition Conseil Communautaire
1E	Exonérés CA/R <= 5 000 €			565	411
1	CA/R <= 10 000 € non exonérés	243	579	565	411
2	10 000 € < CA/R <= 32 600 €	243	1158	1126	700
3	32 600 € < CA/R <= 100 000 €	243	2433	1126	1338
4	100 000 € < CA/R <= 250 000 €	243	4056	1126	2150
5	250 000 € < CA/R <= 500 000 €	243	5793	1126	3018
6	CA/R > 500 000 €	243	7533	1126	3888

4. Proposition de tarification – Espace « boutique » - Ferme des Bouchauds

Le Conseil Communautaire valide la nouvelle politique tarifaire de la salle dite « boutique » de la Ferme des Bouchauds aux tarifs suivants, à compter du 1^{er} août 2024 :

- **Demi-journée : 30 € HT (36 € TTC)**
- **Journée : 50 € HT (60 € TTC)**

Le Conseil Communautaire autorise le Président à signer tous les documents relatifs à la présente délibération.

5. Participation aux organismes extérieurs – ATD 16 et SBCP

Le Conseil Communautaire valide les nouveaux montants de participations 2024 à l'ATD 16 et SBCP.

Sur le compte 65568 :

ATD 16 (assistance maîtrise ouvrage)	5 405,00 €
ATD 16 (volet numérique)	4 339,00 €
ATD 16 (cotisation RGPD)	2 061,00 €
ATD 16 (sur cotisation multisite)	1 085,00 €
ATD 16 (SIG assainissement)	660,00 €
ATD 16 (SIG base)	5 275,00 €
ATD 16 (sauvegarde 123 et usages collaboratifs)	5 152,00 €
ATD16 (cybersécurité)	1 443,00 €
ATD 16 (appui aux logiciels)	1 392,00 €
ATD 16 (assistance sur logiciel gestion marché public)	1 288,00 €
ATD 16 (appui à la signature électronique)	42,00 €
SBCP (Gemapi)	19 460,00 €

6. Mesures d'aides aux entreprises – Subventions aux entreprises

Le Conseil Communautaire valide l'octroi d'une subvention à l'entreprise suivante :

Aide à l'investissement :

OBJET	DESCRIPTIF ET MONTANT PROPOSE
ATTRIBUTION SRDEII - AIDE A L'ENTREPRENARIAT	TB PLOMBERIE CHAUFFAGE – Florian BREBANT / Mickaël TALLET (Douzat) – Création. Plomberie / Chauffage – ACHAT DE MATERIELS – COMMUNICATION – Subvention de 1 724,68 €

7. Admissions en non-valeur – Budgets Habitat et OM

Le Conseil Communautaire adopte l'admission en « non valeurs » la créance éteinte de 1 880,73 € pour le budget Habitat, et 8 876,17 € pour le budget Ordures Ménagères.

8. Solde de subvention La Palène

Le Conseil Communautaire décide de prolonger la convention existante jusqu'au 31 décembre 2024, confirme les objectifs fixés et les modalités de versement, et autorise le versement du solde de la subvention et du complément 2023-2024 pour un montant total de 55 000 €. Le Président est autorisé à signer tout document relatif à la présente délibération, ainsi qu'à procéder au mandatement selon les modalités de versement définies.

9. Renouvellement emploi fonctionnel – Directeur Général des Services

Le Conseil Communautaire renouvelle l'emploi fonctionnel de DGS à compter du 1^{er} janvier 2025 pour 5 ans, et précise que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé sont inscrits au budget. Le président est autorisé à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

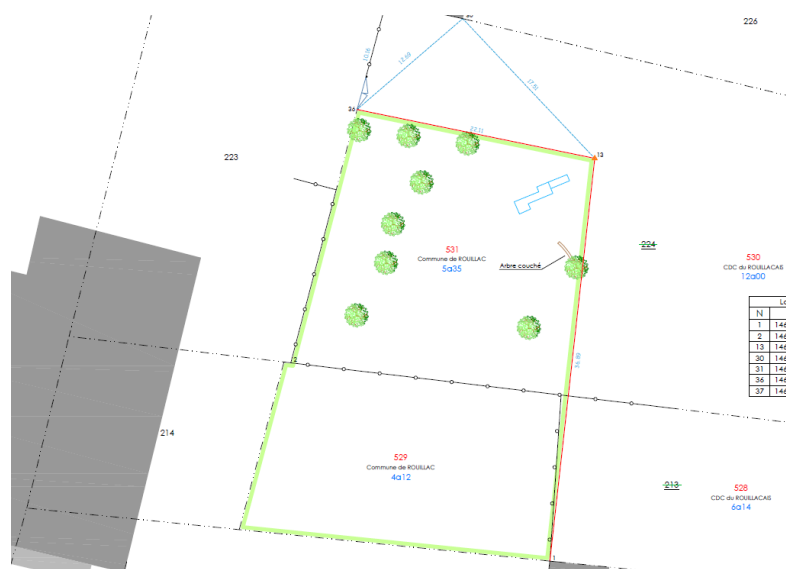
10. Rétrocession foncière – Liaison RD 736/939

Le Conseil Communautaire valide la rétrocession au département de La Charente les parcelles acquises pour la création de la nouvelle zone d'activité à Rouillac pour un montant de 53 203 € et précise que les frais de notaire seront à la charge du Département. Le Président est autorisé à signer la convention de rétrocession et l'acte notarié correspondant.

11. Vente terrain groupe scolaire Rouillac**12. Convention tripartite d'occupation - Terrain pôle enfance**

La commune de Rouillac a sollicité la Communauté de Communes pour acquérir une partie du terrain située derrière le Pôle Enfance du Rouillacais afin d'agrandir la cour de l'école maternelle dans le cadre des travaux de construction du restaurant scolaire. Cette emprise est rendue nécessaire pour améliorer les conditions d'accueils des scolaires.

Après avoir réalisé le bornage et la division cadastrale, les parties se sont mis d'accord pour une rétrocession à l'euro symbolique des parcelles AK529 et 531.



Les frais de bornage sont pris en charge par la Communauté de Communes.

Les frais de notaire sont pris en charge par la commune de Rouillac

Aussi, une convention tripartite entre la Communauté de Communes, la Commune de Rouillac et l'ALPR sera établie pour déterminer les engagements de chacun sur l'utilisation partagées et l'entretien des espaces nouvellement créés.

Le conseil communautaire valide cette vente et autorise le président à signer les actes administratifs correspondants.

13. Convention précaire – La Cagouille Charentaise

Le Conseil Communautaire autorise une convention temporaire de location du Logis de Rancogne à Mons, d'une durée de 3 mois, du 1^{er} septembre au 30 novembre 2024 avec La Cagouille Charentaise. Le Président est autorisé à signer tout document relatif à la présente délibération.

14. Mise en œuvre d'un droit de préemption – ENS des Bouchauds

Le Conseil Communautaire accepte la mise en œuvre d'un droit de préemption exercé par le Département sur le site des Bouchauds à l'échelle du périmètre des Espaces Naturels Sensibles.

VII. Représentations du Conseil communautaire – Agenda des Commissions

Prochaine séance du conseil communautaire :

Lundi 21 octobre 2024 - 18h - Salle Communautaire.

Commission La Palène

Lundi 30 septembre 2024 - 18h - Salle Communautaire

VIII. Questions et informations diverses

Pierre DENYS annonce les mouvements de personnel au sein du service assainissement :

- Départ de Paul PELOUX en juin
- Départ de Lucy HAREL au 1^{er} octobre
- Arrivée de Nathanaël MARMANDE au 1^{er} octobre
- Arrivée d'Alain PERROT au 1^{er} octobre (actuellement gardien de la déchetterie)

Ainsi, un appel à candidature a été lancé pour le recrutement d'un gardien de déchetterie.

Il présente également l'avancée des travaux de rénovation des drains de la station d'eau potable de Bignac.

Le Président annonce le projet d'extension de la maison de santé impulsé par l'arrivée de 3 nouveaux médecins généralistes et la volonté des kinésithérapeutes de développer le dispositif APA – Activités Physiques Adaptées, et de proposer une balnéothérapie. Ce projet s'inscrit dans les dispositifs Sport Santé développés par l'ARS.

Il en profite également pour préciser qu'un second dentiste devrait s'installer prochainement avec le Dr SUREL.

Madame ROY-PLANTEVIGNE présente le programme de la journée européenne du 21 septembre prochain. Elle fait également un point sur l'avancée de l'ouvrage Nos Aînés, Notre Mémoire.

Enfin, Mauricette REDON présente le programme des animations prévues à la médiathèque.

Madame ROY-PLANTEVIGNE invite l'ensemble des participants à la réunion à un verre de l'amitié.

Le Président lève la séance à 20h